

AUDIT BIOSECURITE EN ELEVAGE

BIOSECURITE EXTERNE

NUISIBLES ET AUTRES ANIMAUX

Les oiseaux, rongeurs, insectes et animaux domestiques sont à la fois des sources directes de contamination (grippe et salmonelles pour les oiseaux, leptospires pour les rongeurs) et des vecteurs mécaniques indirects de pathogènes (pattes, poils, plumes, etc...). Il est donc important d'éviter tout contact direct ou indirect entre ces animaux et les porcs de l'exploitation.

Entretien des abords de l'élevage

Pour limiter l'accès des rongeurs, des oiseaux et d'autres animaux aux bâtiments de l'élevage, il est obligatoire de prendre des mesures de prévention afin d'éliminer les lieux de refuge et de réduire les abris potentiels aux abords de l'élevage. Cela passe par :

- Le nettoyage des abords extérieurs des bâtiments s'ils sont encombrés : il faut enlever tous les dépôts d'objets et de déchets.
- C'entretien régulier des haies ou des clôtures délimitant l'élevage pour éviter l'intrusion de la faune sauvage (sangliers notamment) ou d'animaux errants.
- Maintenir l'herbe rase ou prévoir du gravier concassé sur une zone de quelques mètres aux abords des bâtiments.
- ⊃ Éliminer les restes d'aliment en dessous et autour des silos car l'accumulation d'aliment moisi attire les rongeurs.

Lutte chimique contre les rongeurs

La lutte chimique contre les rongeurs n'est plus systématique. En effet, dans un souci de préserver la santé et la sécurité des êtres vivants et de l'environnement, la règle du non appâtage permanent est désormais de mise.

	Souris domestique	Rat noir	Rat commun (surmulot)
Indicateurs simples pour l'identification	 Bruyante (grignotage fréquent) Dégage une forte odeur d'urine Vit au sec dans les bâtiments 	NocturneBruyantVit au sec dans les bâtiments	 Rarement observé même la nuit Utilise toujours le même passage (traces visibles à l'œil nu) Vit dans les parties basses des bâtiments et dans des galeries souterraines
Caractéristiques et signes distinctifs	 Bonne grimpeuse Se déplace de 3 à 10 m autour du nid Décortique les graines 	 Bon grimpeur Méfiant Se déplace de 50 à 100 m autour du nid 	 Mauvais grimpeur mais bon nageur Très méfiant Se déplace de 50 à 100 m autour du nid
Lorsque l'infestation est avérée	 Appâts (à base de graines concassées), à l'intérieur des bâtiments et tous les 3 m. Position : près de l'aliment, sur la charpente, le long des murs ou des canalisations verticales 	 Appâts à mortalité différée à l'intérieur des bâtiments et tous les 10 m. Position : près de l'aliment, sur la charpente, le long des murs ou des canalisations verticales 	 Appâts à mortalité différée et tous les 10 m. Position : à l'extérieur des bâtiments : entrées de terriers actifs, haies, talus ou sur les zones de passage régulier
	Abords de l'élevage propres, dégagés et bétonnés		









Fiche n°05

BIOSECURITE EXTERNE

Réalisation d'un plan de dératisation adapté :

- > Poser des appâts en extérieur et en interne au niveau des **zones à risque** (stockage d'aliment, lieux où des dégâts sont constatés...) au minimum **une fois par trimestre** et dès qu'une consommation est décelée.
- La fabrique d'aliment et les bâtiments annexes à l'élevage doivent être intégrés au plan de dératisation. Il est conseillé de les nettoyer complètement au moins une fois par an pour éliminer les poussières.
- S'assurer que les porcs ne puissent pas accidentellement consommer ces produits (utiliser des boîtes d'appâtage).
- ⊃ Établir un plan de localisation des appâts, contrôler régulièrement la consommation des appâts et les renouveler au fur et à mesure qu'ils sont consommés.
- ⊃ Surveiller la réapparition éventuelle de rongeurs en laissant quelques appâts dans les passages les plus fréquentés.
- ⊃ Recommandation : faire appel à une société spécialisée pour optimiser la lutte chimique.

Plan de lutte contre les rongeurs

L'utilisation de la lutte chimique n'est possible que si la présence de rongeurs est avérée. Pour cela, la réalisation d'un monitoring avec des placebos est indispensable.

- ⊃ Selon le nuisible présent et le niveau d'infestation, les quantités de produits utilisables vont varier. La consommation des appâts doit être surveillée dans les jours qui suivent leur mise en place puis toutes les semaines jusqu'à l'arrêt de la consommation.
- ⊃ Si au bout de 35 jours, la présence de rongeurs est toujours avérée, la stratégie de lutte doit être modifiée (molécule, lieux d'appâtage, méthodes alternatives,...)
- Lorsque l'infestation est éliminée, les rodenticides sont retirés des appâts. Seuls restent les placébos permettant de détecter le retour des rongeurs.



Lutte contre l'accès aux oiseaux

Il existe des dispositifs anti-volatiles (filets, grillage sur les fenêtres, filaments plastiques, portes fermées ...) qui permettent de protéger les voies d'entrée et doivent être placés au niveau des zones à risque (silos, fabrique d'aliments, salles...). Il faut **être également vigilant sur la présence de nids d'oiseaux** dans les bâtiments.



Lutte contre l'accès à la faune sauvage et aux autres animaux

Des protections comme des murs, barrières pleines, doubles clôtures **d'au moins 1,30 mètre de haut** et des portes dans les couloirs sont obligatoires pour limiter l'accès à d'autres animaux (sangliers, chiens errants...) et les contacts groin à groin avec les sangliers. Les spécifications techniques de ces dispositifs sont fixées par l'instruction technique 2019-389 du 15/05/2019 (cf. tableau de synthèse de l'IT clôtures sur le site http://biosecurite.ifip.asso.fr/).

Lutte contre les insectes

Les insectes (mouches, moucherons, et surtout ténébrions) peuvent transporter des germes pathogènes responsables de la contamination des animaux et favoriser leur transmission entre animaux, entre salles, entre bâtiments ou entre élevages. Il est nécessaire de mettre en place des plans de lutte comprenant des mesures préventives et des traitements curatifs si la concentration en insectes devient trop élevée dans les zones à risque (silos, nourrisseurs...).







Fiche n°05

BIOSECURITE EXTERNE

Prévention

Élevage sur caillebotis

Lutter contre la formation de croûtes (= lieux de nidification des insectes) à la surface du lisier.

- Dans les salles avec préfosses : vider et laver les préfosses entre chaque bande puis ajouter de l'eau dans la préfosse pour obtenir un substrat liquide défavorable à la nidification des insectes.
- Dans les salles avec une fosse profonde : pour limiter la formation d'une croûte, broyer le lisier avant l'entrée de chaque lot d'animaux et ajouter un fluidifiant si besoin. Le broyage peut être réalisé exceptionnellement en présence d'animaux en cas de pullulation.
- ⊃ Réaliser un traitement larvicide dans les fosses lors de chaque lavage.

Élevage sur litière

- Renouveler régulièrement la litière ou en rajouter régulièrement en cas de litière accumulée.
- > Pulvériser un produit larvicide le long des cloisons et sur les zones non piétinées.

De manière générale

- Les déjections doivent être raclées et évacuées aussi souvent que possible dans les couloirs, sur les gisoirs...
- Un protocole de nettoyage et de désinfection systématique participe à la prévention de la profusion d'insectes.

Si infestation

Lutte chimique

- Dès l'apparition des premières mouches, réaliser un traitement adulticide dans tous les bâtiments (plafonds, parois).
- Utiliser des produits homologués et en respectant les préconisations du fabricant. Bien faire attention si le produit peut être utilisé en présence d'animaux.

Lutte biologique

Consiste à utiliser des mouches prédatrices dont les larves se nourrissent de celles des mouches domestiques.

Les différents moyens de lutte peuvent être affinés et adaptés en surveillant l'évolution de la population de mouches à l'aide de récipients avec appâts ou des feuilles collantes. Ainsi suivant le niveau d'infestation et les conditions extérieures (ex : pics de chaleur), des traitements adulticides peuvent être appliqués de façon ponctuelle (jusqu'à toutes les trois semaines si nécessaire en été).



Gestion des animaux domestiques

Les animaux domestiques (chats, chiens...) sont aussi des vecteurs mécaniques de différents pathogènes qu'ils peuvent véhiculer entre les différentes salles et bâtiments de l'élevage.

Aucun animal de compagnie ou d'élevage, autre que les porcs, ne doit être présent à l'intérieur des bâtiments et de façon générale au niveau de la zone d'élevage excepté les chiens de travail dans les parcs et enclos en élevage plein air. Ils ne doivent pas avoir de contacts directs ou indirects avec les porcs.



Les animaux domestiques ne doivent pas être présents dans les bâtiments d'élevage.

